



REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

NOTICE EXPLICATIVE

Madame, Monsieur,

La commune de DURAN procède au recensement des personnes plus particulièrement vulnérables aux événements climatiques et/ou exceptionnels.

Si vous vivez seule à votre domicile, si vous êtes isolé.e, conformément à la loi, une inscription sur le registre communal de recensement des personnes fragiles est possible pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes à partir de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes reconnues handicapées.

Cette inscription permettra d'établir un lien avec les personnes particulièrement isolées et de leur porter assistance si nécessaire.

L'inscription sur ce registre ne peut se faire sans votre accord ; aussi, si vous souhaitez y figurer, vous devez compléter le présent document, recto verso, le signer et le renvoyer à l'adresse précisée ci-dessous.

Vous pouvez vous faire aider dans ces opérations par vos proches et par les professionnels intervenant habituellement auprès de vous (votre service de soins infirmiers, votre aide à domicile, votre médecin, votre infirmier ou infirmière etc.)

J'attire votre attention sur le fait que seuls ces professionnels déjà connus de vous sont autorisés à intervenir dans cette procédure. Ne répondez à aucune autre sollicitation et, en cas de doute, appelez la mairie au 05 62 05 17 62 ou le centre intercommunal d'action sociale du Grand Auch Cœur de Gascogne au 05 62 60 61 40.

Je soussigné-e, Mme, M

Demeurant à

demande mon inscription sur le registre communal de recensement des personnes fragiles. Je suis informé.e que ce registre reste en possession du maire de ma commune et de ses services. Il peut néanmoins être mis à la disposition du préfet en sa qualité de garant de la sécurité publique.

Fait le _____ à _____

Nom, prénom, qualité du tiers éventuel ayant fait la demande pour t'intéressé-e :

Signature :

Les informations recueillies dans le cadre de cette inscription sont enregistrées par la mairie de _____ en sa qualité de responsable de traitement. Elles ont pour finalité exclusive le recensement des personnes vulnérables afin de permettre leur accompagnement en cas de crise (canicule, grand froid, épidémie, etc.).

Ces données sont conservées pendant toute la durée de l'inscription sur le registre, et peuvent être transmises, en tant que de besoin, aux services de l'État (notamment à la préfecture) pour la gestion des alertes exceptionnelles.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « informatique et Libertés ** modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement, d'opposition au traitement et de retrait de votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer vos droits en contactant la mairie à l'adresse suivante : [adresse postale ou courriel].

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

